

Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 13 février 2019

Le mercredi 13 février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du conseil : le 7 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10 - 11

Nombre de votants : 13 - 14

Présents : Didier Debrabant, Mireille Dupire, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Gérard Druelle, Marcelle Ghaye, Noël Delleaux, Jean Marc Lefebvre, Bénédicte Dzikowski.

Absents excusés : Mehdi Hamida (procuration donnée à Didier Debrabant), Thierry Guyonnet (procuration donnée à Bénédicte Dzikowski), Virginie Dumoulin (procuration donnée à Marcelle Ghaye).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018,
- 2) Validation de la proposition du PLUI,
- 3) Informations générales et tour de table des conseillers municipaux.

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2018.

Le compte rendu est validé.

2. Validation de la proposition du PLUI,

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUI par délibération en date du 15 novembre 2018. Chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour formuler un avis sur le volet réglementaire (zonage et règlement écrit) ainsi que pour les OAP les concernant. Il est précisé que nous pouvons émettre des demandes de modifications, réserves ou recommandations dans le cadre d'un avis favorable. Après examen, Monsieur le Maire propose que nous validions la proposition de la CCPM en émettant la réserve suivante : le conseil municipal souhaite l'extension de la zone 1UA sur les parcelles n°A1404 et n°A393 soit une surface d'environ trois mille mètres carrés.

Résultat du vote : 13 voix pour, 1 voix contre.

3. Informations générales et tour de table des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- L'association « la Cerise » souhaite proposer une action de sensibilisation à l'environnement en direction des insectes pollinisateurs. L'objectif est de planter des fleurs mellifères pour apporter de la nourriture en quantité suffisante pour les abeilles. Il existe trois degrés de labels. La commune pourrait demander le premier niveau du label « Api Cité ». L'association se propose de porter l'action : 1) sensibilisation des élèves, 2) rencontre des jardiniers, 3) distribution « toutes boîtes », 4) aménagement du terrain devant la maison du temps libre avec plantation de fleurs mellifères.

Le conseil municipal donne son accord pour une demande de labellisation à l'unanimité.

- Le 28 février 2019, nous aurons une nouvelle réunion pour l'électrification de la rue du Pavé.
- La société Refresco a besoin d'une alimentation en eau à partir des fonds de Potelle. Elle sollicite le droit d'entreposer des cailloux au niveau du passage à niveau du « point d'arrêt ».
- A la CCPM au cours de la réunion « environnement » : les élus ont été informés que des récupérateurs d'eau de pluie vont être proposés à la population avec une réduction de 50% sur le prix d'achat.
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal nous a fait savoir par courrier qu'elle avait décidé la fermeture de l'antenne de l'école de musique de Jolimetz. Noël Delleaux fait part de son mécontentement : sans cours de musique, il sera difficile d'assurer un avenir à notre orchestre d'harmonie. Anthony Vienne s'étonne qu'une fois de plus, nous sommes mis devant le fait accompli ! Il y a quelques années, il y avait une centaine d'enfants qui participaient au cours de musique à Jolimetz. Depuis que la CCPM a pris cette compétence, c'est une véritable catastrophe. On peut se demander à juste titre pourquoi il n'y a plus de présentation d'instruments dans les classes en début d'année. Il est rappelé que le centre du Quesnoy coûte très cher : la location des bâtiments s'élevant à plus de trente mille euros par an !

Tour de table des conseillers municipaux :

Mireille Dupire : Souhaite que soit étudié le problème de l'écoulement des eaux : caniveaux chemin des Béguines au niveau de la maison de Madame Gaussin et rue Mortreux au niveau de la maison en re-construction proche de la forêt.

Charles Autreaux : est impressionné par la simplicité de la présentation concernant la fibre ! Il y aura une réunion d'information concernant la fibre le 27 mars 2019.

Gérard Druelle : Nous avons eu deux épisodes neigeux... Il a été demandé aux établissements Cauchy d'assurer un passage de « lame » à l'occasion du second épisode. Gérard regrette vivement que la cité Reumont ait été oubliée.

Marcelle Ghaye : précise que lors de la réunion « école-parents d'élèves », il a été précisé que l'alarme « incendie » ne fonctionne pas à l'école. Monsieur le Maire rappelle que cela n'est pas exigé pour ce type de bâtiment. Une solution alternative peut être proposée.

Noël Delleaux : regrette de n'avoir pas pu participer au débat que nous avons eu concernant l'achat d'une valise de tests pour les psychologues de l'éducation nationale. Il considère que si nous achetons des livres scolaires, il serait normal de payer également ce type d'équipement. Le conseil municipal rappelle que ce type d'achat concernant l'ensemble des communes doit être réalisé au niveau communautaire.

Jacques-Anthony Vienne :

Rappelle que l'Orchestre d'Harmonie de Jolimetz (O.H.J) fêtera ses 125 ans, le week-end du 9 et 10 mars 2019.

Le samedi 9 mars à 18 heures seront mis à l'honneur plusieurs jeunes solistes issus des conservatoires de Valenciennes, Lyon et Paris. Ils ont commencé leur formation musicale sur le territoire du Pays de Mormal. Nous aurons ainsi le plaisir d'écouter Marine Mortier (saxophone soprano), William Demenay (basson), Joë Christophe (clarinette), Florian Becquigny (saxophone alto) sous la baguette du directeur musical Gaëtan Vienne.

Le dimanche 10 mars à partir de 14 heures 30, l'O.H.J. organise ce festival d'harmonie avec les sociétés de Bousies, Bavay, Berlaimont, Marpent, Hautmont et Avesnes sur Helpe.

Chaque société jouera 30 minutes pour fêter les 125 ans de notre orchestre.

Ils attendent des élus un soutien en fonction des possibilités et compétences de chacun : une aide pour le montage, la sonorisation, un coup de main pour la mise en place et pour servir le verre de l'amitié le samedi soir.

Nous allons proposer un rendez-vous avec Monsieur François Aumaître le 18 mai 2019 à 11 heures du matin. Pour mémoire, il est le dernier survivant de l'Escadron de Segonzac qui a combattu à Jolimetz en 1940.

Fin de la séance à 22 heures.